

Plantes

Agroscope Fiche technique | N° 101 / 2019

Recommandations *Drosophila suzukii* en viticulture

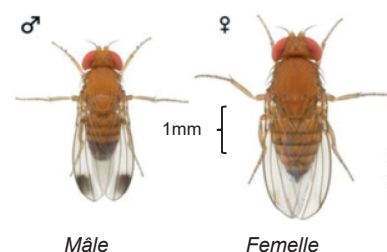
Auteurs: Christian Linder, Patrik Kehrli

en collaboration avec les offices viticoles et phytosanitaires cantonaux



Biologie

La drosophile du cerisier (*Drosophila suzukii*) est une mouche du vinaigre asiatique de 2–3 mm de long. Le mâle peut être reconnu aux taches noirâtres situées à l'extrémité de chaque aile, qu'on ne trouve pas chez les espèces indigènes de drosophiles. La femelle ressemble beaucoup aux drosophiles communes. Avec son ovipositeur bien développé et denté, elle pond de préférence ses œufs dans des fruits intacts en cours de maturation. Très polyphage, *D. suzukii* peut se développer sur une quantité de fruits cultivés et sauvages mûrissant tout au long de l'année. L'insecte est fortement attiré par tous les fruits foncés, tendres et à épiderme fin tels que les cerises, les prunes, les abricots, les framboises, les ronces, les myrtilles, les sureaux ou les raisins.



Dégâts

La ponte des œufs provoque de petites perforations dans les baies saines. Ce premier dégât se manifeste souvent par de petites gouttes de jus de raisin perlant à la surface des baies. Ces lésions constituent une porte d'entrée pour les champignons et les bactéries. Elles stimulent également la colonisation des baies touchées par les drosophiles communes, qui déclenchent la pourriture acétique. Bien que le raisin ne figure pas au menu préféré de l'insecte, les baies de divers cépages peuvent permettre le développement complet de l'insecte. À ce jour, les captures dans le vignoble, le taux de ponte et la présence de pourriture acétique ne peuvent pas être mis en relation. Le rôle exact de *D. suzukii* dans le développement de la pourriture acétique reste donc à préciser.



Principaux facteurs de risque d'attaque

Facteurs favorisants +	Facteurs limitants -
Risques dès véraison	Pas de risques avant véraison
Cépages rouges, roses	Cépages blancs
Pellicule fine	Pellicule épaisse
Grappes compactes	Grappes lâches
Ombre, humidité, fraîcheur, haie foliaire dense, entassement des grappes, croissance vigoureuse	Lumière, chaleur, temps sec, haie foliaire aérée, effeuillage et égrappage, croissance équilibrée
Enherbement haut dans la zone des grappes	Enherbement bas
Proximité de forêts, haies, milieux humides, fruits à noyaux, baies; environnement hétérogène	Grandes zones viticoles uniformes





Stratégie de lutte

La protection se base essentiellement sur la réalisation conséquente de toutes les mesures prophylactiques ainsi que sur un contrôle régulier de l'état sanitaire du raisin. Dans des zones à risque, une lutte préventive avec des filets à mailles fines, voire l'application de poudre de roche, offrent également une bonne protection. En cas d'attaques importantes, il est recommandé à court terme d'avancer la date de vendange et à long terme de planter des cépages moins sensibles dans les situations à risque.

Mesures prophylactiques indispensables

- Effeuillage adapté de la zone des grappes
- Régulation de la charge avant véraison
- Enherbement bas durant la maturation
- Eviter les blessures des grappes
- Eviter les apports de marcs frais à proximité des parcelles non vendangées



Mesures préventives

L'usage de **filets à mailles fines** donne d'excellents résultats avec des réductions de captures et de pontes de l'ordre de 80 à 90%. Les filets anti-insectes (env. 1 x 0,8 mm) sont les plus efficaces, mais les filets anti-guêpes et anti-oiseaux à mailles fines (env. 2 x 8 mm) offrent également une bonne protection contre *D. suzukii*. Suivant la surface, les filets peuvent recouvrir uniquement la zone des grappes, des rangs individuels ou plusieurs rangs. Il faut veiller à assurer une fermeture soignée des filets après le dernier traitement phytosanitaire. Le **piégeage de masse** diminue la présence de l'insecte, mais ne suffit généralement pas à le contrôler. Les pièges et le liquide d'appât sont disponibles dans le commerce. Il est également possible de les fabriquer soi-même.



Contrôles hebdomadaires des pontes

Les **contrôles** doivent être effectués dans les **parcelles touchées par le passé**, notamment sur des cépages sensibles comme Dunkelfelder, Dornfelder, Cabernet Dorsa, Dakapo, Mara, Gamay, Garanoir, Humagne rouge, Syrah etc. **Dès la véraison**, collecter 5 grappes d'une manière représentative pour la parcelle et par semaine. Contrôler 5 baies de l'extérieur ainsi que 5 baies de l'intérieur pour chaque grappe (au total 50 baies). Les œufs, reconnaissables à la présence de filaments blancs, s'observent souvent à proximité du pédicelle avec une loupe grossissant 5 à 20X. L'évolution des pontes dans le vignoble suisse peut être suivie sur le site www.agrometeo.ch.



Décision d'application d'un traitement

Dans les parcelles à risque élevé, des traitements peuvent être envisagés dès l'observation des premières pontes. Dans toutes les autres situations, il est recommandé d'atteindre un seuil d'au moins 4% des baies avec des pontes. Cependant **la météo ainsi que le degré de maturité et l'état sanitaire des raisins doivent être pris en considération** avant toute décision. **Ni les captures, ni les observations d'adultes dans la parcelle ne constituent des critères suffisants pour décider de traiter.**

Précisions importantes concernant les produits autorisés

En tout début d'attaque, l'usage de poudres de roche est préconisé. Les autres insecticides autorisés ne doivent être utilisés qu'avec la plus grande retenue et en tout dernier recours. Il faut également tenir compte de la date de vendange prévue, des délais d'attente, de la courte rémanence (5 à 7 jours) et du nombre limité d'applications autorisées. Les interventions préventives avant la véraison ou après la récolte sont inutiles et inefficaces. Tous les produits autorisés et leurs conditions d'utilisation peuvent être consultés sur www.ofag.admin.ch. L'application d'insecticides présente des risques de résidus, de résistance et de toxicité envers la faune utile, mais aussi des risques en termes d'image pour la profession.

Informations complémentaires :

www.drosophilasuzukii.agroscope.ch

et auprès des offices viticoles et phytosanitaires cantonaux

Impressum

Éditeur: Agroscope
Route de Duillier 50, 1260 Nyon 1
www.agroscope.ch

Informations: www.drosophilasuzukii.agroscope.ch

Rédaction: Christian Linder, Patrik Kehrl

Copyright: © Agroscope 2019